

Avis

SECHERESSE :

ARROSAGE PAR POMPAGE DANS LES RIVIERES VAUDOISES

AVERTISSEMENT

Les conditions météorologiques de ces derniers jours ont conduit à une baisse des débits dans les cours d'eau et à l'augmentation des températures des eaux, dangereuses pour la faune piscicole.

Au vu des conditions hydriques actuelles, il est demandé aux utilisateurs de restreindre, autant que possible, leurs prélèvements.

L'avis d'interdiction générale de pompage sera publié dans la feuille des avis officiels du mardi 14 juillet 2015.

L'entrée en vigueur de l'interdiction générale de pompage entrera en vigueur le vendredi 17 juillet 2015.

Tout prélèvement non autorisé, de même que tout dépassement de capacité de pompage seront dénoncés.

La gestion des eaux du bassin versant de la Broye sera coordonnée avec le canton de Fribourg.

Lausanne, le 10 juillet 2015

Département du territoire
et de l'environnement

Direction générale de l'environnement
